

compter la valeur de plusieurs millions d'acres de terre accordés pour venir en aide à la construction de chemins de fer.

En 1908, les différends industriels accusaient une forte diminution, le nombre n'étant que de 69 au lieu de 149 en 1907 et de 138 en 1906. Malheureusement, par suite de deux grèves comprenant un grand nombre d'employés, la diminution dans le nombre des ouvriers affectés n'a pas correspondu à la réduction dans le nombre des grèves et le chiffre approximatif de personnes comprises dans ces différends industriels était en 1908 de 26,232 contre 34,694 en 1907 et 26,014 en 1906. La perte de temps, était approximativement de 708,194 jours de travail, en 1908, 613,986 en 1907 et 489,775 en 1907. Des 69 grèves en 1908, 43 furent réglées en faveur des patrons, 12 en faveur des employés, cinq furent réglées par compromis, et les cinq autres restèrent non réglées, ou du moins elles ne l'étaient pas encore à la fin de l'année.

Différends industriels de l'année.

Les deux différends principaux de l'année ont été une grève des mécaniciens et des hommes d'équipe du chemin de fer du Pacifique Canadien, et une grève d'ouvriers de filatures de coton qui s'est étendue à bien des endroits de la province de Québec. Le différend entre la compagnie du Pacifique Canadien et ses employés provenait de ce que la compagnie avait appliqué aux lignes de l'Ouest de nouveaux règlements affectant les mécaniciens et les fabricants de chaudières. Les conclusions d'une commission de conciliation nommée sous la loi d'enquête des différends industriels de 1907 furent acceptées par la compagnie mais non par les hommes et, le 5 août, 8,000 hommes des départements des machines et des wagons de la compagnie, sur toute l'étendue du pays, entrèrent en grève et y restèrent jusqu'au 5 octobre, époque à laquelle l'arbitrage de la commission de conciliation fut accepté et les hommes se remirent au travail.

Grèves sur le chemin de fer Pacifique canadien.

La grève des ouvriers de filature qui commença dans Québec le 4 mai avait pour cause une réduction de dix pour cent dans les salaires, réduction que les filatures jugeaient nécessaires pour faire face aux changements dans l'industrie du coton. Près de 6,000 employés de filature se mirent en grève à la fin de mai et cette grève dura jusqu'en juin. Beaucoup d'ouvriers se remirent alors au travail en attendant les résultats de l'enquête dans l'industrie du coton promise par le gouvernement fédéral. Le 29 juin le sous-ministre du travail fut nommé commissaire chargé de faire enquête sur la nature et les causes des différends affectant l'industrie du coton au Canada. Son rapport, présenté le 15 septembre, établit que la réduction des salaires, cause première de la grève, était un résultat économique de la dépression générale du commerce et des finances, dépression qui a affecté l'industrie du coton dans toutes les parties du monde. Il soumet des mesures tendant au maintien futur de la paix industrielle et recommande que les lois réglant l'emploi de femmes et d'enfants dans les filatures soient amendées.

Grèves des ouvriers de filature dans Québec.